**JUSTIFICATIFS QUE LE BAILLEUR
A LE DROIT DE DEMANDER AU CANDIDAT**

##### **JUSTIFICATIF D'IDENTITE**

Le propriétaire**peut exiger 1 pièce d'identité en cours de validité** parmi les documents suivants :

##### Carte nationale d'identité française ou étrangère.

##### Passeport français ou étranger.

##### Permis de conduire français ou étranger.

##### Document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger, notamment, carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

##### **JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

Le propriétaire **peut exiger 1 seul justificatif** parmi les documents suivants :

##### Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.

##### Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un centre communale d’action sociale

##### Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.

##### Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

##### **JUSTIFICATIF DE SITUATION PROFESSIONNELLE**

Le propriétaire **peut exiger 1 ou plusieurs justificatifs** parmi les documents suivants :

##### Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai.

##### L'extrait K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois

##### L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.

##### La copie du certificat d'identification de l'INSEE pour un travailleur indépendant.

##### La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.

##### Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

##### Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours.

##### **JUSTIFICATIF DE RESSOURCES**

Le propriétaire **peut exiger 1 ou plusieurs documents** parmi les documents suivants :

* Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.
* 3 derniers bulletins de salaires.
* Justificatif de versement des indemnités de stage.
* Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
* Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
* Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement.
* Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.
* Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
* Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers